



25 novembre 2025 - Journée internationale pour l'élimination de la violence à L'ÉGARD DES FEMMES

Dans la justice comme ailleurs, tolérance zéro !

→ LE CONSTAT : un phénomène systémique, pas un fait divers !!!

La violence faite aux femmes dépasse largement le cadre d'un drame isolé, c'est un fléau structurel, enraciné dans le sexisme, le silence institutionnel et les inégalités.

Au sein de notre ministère de la Justice, ces violences se manifestent fréquemment par des agissements sexistes, des propos dégradants, du harcèlement moral ou sexuel, des discriminations, voire des violences verbales et physiques.

Ces comportements sont non seulement contraires à l'éthique du service public, mais menacent la dignité, la santé et la progression professionnelle des femmes.



UN TOURNANT LÉGISLATIF VERS PLUS DE RECONNAISSANCE DU CONSENTEMENT

Cet automne, un pas majeur vient d'être franchi, la France a adopté une loi redéfinissant le viol et l'agression sexuelle en y intégrant la notion de consentement. Désormais, tout acte sexuel non consenti est considéré comme un crime, même sans preuve de violence physique ou de contrainte.

Ce progrès est une victoire, mais sans moyens concrets, il reste lettre morte. Les victimes doivent pouvoir se reposer sur un réel accompagnement et des sanctions effectives.

LES CHIFFRES DEMEURENT ALARMANTS

- En France, le nombre de féminicides conjugaux continue d'augmenter : **107 femmes tuées** par leur (ex-) conjoint en 2024 (+11 % par rapport à 2023).
- Le contrôle coercitif, une forme de violence insidieuse faite d'isolement, de manipulation et d'emprise, n'est toujours pas pleinement reconnu comme infraction autonome, malgré des appels répétés à la réforme.



➡ Et au-delà de nos frontières, les Nations unies rappellent qu'**une femme est tuée toutes les 10 minutes dans le monde du fait des violences de genre.**

FO Justice Anti-Discrim' AGIT avec détermination et réaffirme avec force que ces violences sont totalement incompatibles avec les valeurs du service public.

FO Justice Anti-Discrim' RÉAFFIRME qu'il est urgent de traduire les mots en actes : **TOLÉRANCE ZÉRO, DÉS MAINTENANT !!!**

FO Justice Anti-Discrim' RÉAFFIRME que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles doit s'accompagner de moyens concrets :

- ▶ **Former l'encadrement et les agents aux stéréotypes, à l'écoute et à la prise en charge.**
- ▶ **Garantir une protection réelle aux victimes (dispositifs, procédures sécurisées, refuge, soutien psychologique).**
- ▶ **Repérer les situations à risque et en appliquant des sanctions dissuasives et effectives envers les auteurs.**

FO Justice Anti-Discrim' VOUS INFORME de l'existence de la plateforme **ANTI-DISCRIM'**, un espace sécurisé d'écoute, d'accompagnement et d'action, accessible à tous : victimes, témoins, militants.

Nos référents régionaux sont mobilisés pour rompre l'isolement et permettre des actions concrètes.

Parce que toute violence faite à une femme touche l'ensemble des agents, **FO Justice Anti-Discrim' APPELLE** à renforcer la mobilisation et à exiger un plan global et cohérent de prévention et de protection fondé sur le respect, l'égalité et la solidarité syndicale.

L'émancipation des femmes une priorité non négociable : **FO Justice Anti-Discrim' EXIGE** des actes, des moyens, la fin de l'impunité.

CONTACTS POUR ALERTE OU SIGNALEMENT

- ▶ **Plateforme ANTI-DISCRIM' :** fojustice.fr/web/anti-discrim/

**NOTRE MOT D'ORDRE
TOLÉRANCE ZÉRO !!!**



FO Justice – le 25 Novembre 2025

